

**INSTRUMENTS OPÉRATIONNELS
POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
ET L'AUTONOMISATION DES
FEMMES DES FILLES
ET DES FILLETES**

GLOSSAIRE DE GENRE



**AGENCE ITALIENNE
POUR LA COOPÉRATION
AU DÉVELOPPEMENT**



Cette publication a été rédigée par l'Agence italienne pour la coopération au développement, vice-direction technique.

Coordination éditoriale:

Marta Collu

Rédaction:

Livia Canepa, Marta Collu

Remerciements pour la collaboration:

Nous remercions le vice-directeur technique Leonardo Carmenati d'avoir soutenu la rédaction du texte et tous les bureaux de la vice-direction technique et les sièges étrangers de l'Agence pour l'envoi de suggestions et / ou de contributions éditoriaux, et en particulier Gabriella Cerretti, Alessandra Credazzi Salvi, Maria Pia Dradi, Francesca Fiorino, Letizia Fischioni, Faben Getachew, Aurora Leo, Grazia Marcianesi, Stefano Marmorato, Costanza Matafu, Pietro Pipi, Eugenia Pisani, Silvia Fuligni, Anna Romboli, Giuliana Serra, Paolo Sertoli, Silvia Traina. Nous tenons également à remercier le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale pour sa collaboration, et plus précisément Fabrizio Petri, Beatrice Vecchioni et Vittoria Colombini.

Année de publication: 2022

ABUS SEXUEL	pag 7
AGENCY (AGENTIVITE)	pag 7
ANALYSE DE GENRE	pag 7
APPROCHE BASEE SUR LES DROITS HUMAINS	pag 7
APPROCHE AVEUGLE AU GENRE (GENDER BLIND)	pag 7
APPROCHE NEGATIVE AU GENRE (GENDER-NEGATIVE)	pag 8
APPROCHE NEUTRE AU GENRE (GENDER-NEUTRAL)	pag 8
APPROCHE POSITIVE AU GENRE (GENDER-POSITIVE)	pag 8
APPROCHE REACTIVE AU GENRE (GENDER-RESPONSIVE)	pag 8
APPROCHE SENSIBLE AU GENRE (GENDER-SENSITIVE)	pag 8
APPROCHE TRANSFORMATRICE (GENDER-TRASFORMATIVE)	pag 8
AUDIT DE GENRE	pag 9
AUTONOMIE	pag 9
AVERSION (BACKLASH) ENVERS L'EGALITE DE GENRE	pag 9
BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE	pag 9
FAUTE DE LA VICTIME (VICTIM BLAMING)	pag 10
CONTINUUM DE L'EGALITE DES GENRES	pag 10
DONNEES VENTILEES PAR GENRE	pag 11
DONNEES VENTILEES PAR SEXE	pag 11
DEFENSEURS DES DROITS DES FEMMES	pag 11
DIFFERENTIEL / ECART DE REMUNERATION SELON LE GENRE (GENDER PAY GAP)	pag 11
LES DROITS HUMAINS	pag 11
DISCRIMINATION, ACTION OU MESURE POSITIVE	pag 12
DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES/FILLES/FILLETES	pag 12
DISCRIMINATION INDIRECTE	pag 12

INDEX



DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLE	pag 12
DISCRIMINATION MULTIPLE	pag 12
DISCRIMINATION DIRECTE	pag 13
ECART ENTRE LES GENRES (GENDER GAP)	pag 13
DIVERSITE	pag 13
DIVERSITE DE GENRE	pag 13
DIVISION DU TRAVAIL (PAR SEXE)	pag 13
FEMMES, PAIX ET SECURITE (FPS)	pag 13
ECONOMIE DES SOINS	pag 14
EDUCATION DE GENRE	pag 14
EDUCATION SEXUELLE	pag 14
AUTONOMISATION DES FEMMES	pag 14
HETERONORMATIVITE (OU HETERONORME)	pag 15
FEMINICIDE	pag 15
FEMINILITE	pag 15
FEMINISATION DE LA PAUVRETE	pag 16
FEMINISME	pag 16
GENDER ACTION PLAN (UE) - GAP III	pag 16
GENDER ACTION PLAN (UE) - GAP III	pag 16
GAP III - PROFIL DU GENRE DU PAYS (GENDER COUNTRY PROFILE)	pag 16
GAP III - ANALYSE DE GENRE SECTORIELLE (SECTOR GENDER ANALYSIS)	pag 17
COORDONNATEURS EN MATIERE DE GENRE (GENDER FOCAL POINT)	pag 17
GENRE (GENDER)	pag 17
IDENTITE DE GENRE	pag 18
INDICATEURS DE GENRE	pag 18
INTERSECTIONNALITE	pag 18

TRAVAIL D'ASSISTANCE NON REMUNERE	pag 18
TRAVAIL DECENT	pag 18
TRAVAIL DOMESTIQUE	pag 19
LGBTIQ+	pag 19
LEADERSHIP ATTENTIF AU GENRE	pag 20
PARITE HOMMES-FEMMES (GENDER MAINSTREAMING)	pag 20
MASCULINITE	pag 20
MARIAGE PRECOCE OU FORCE	pag 21
HARCELEMENT SEXUEL	pag 21
MUTILATIONS GENITALES DES FEMMES (MGF, FEMALE)	pag 21
NORMES DE GENRE	pag 22
ORIENTATION SEXUELLE	pag 22
PARITE DE GENRE (GENDER PARITY)	pag 22
EGALITE DES CHANCES	pag 23
PARITE DE TRAITEMENT FEMMES HOMMES	pag 23
PARTECIPATION EQUILIBREE DES GENRES	pag 23
PERSPECTIVE DE GENRE	pag 23
PATRIARCAT	pag 24
QUOTA	pag 24
CRIMES D'HONNEUR (HONOR CRIMES)	pag 24
RELATIONS DE GENRE	pag 24
ROLES DE GENRE	pag 24
SANTE ET DROITS CONCERNANT LA SEXUALITE ET LA REPRODUCTION	pag 25
SEGREGATION DE GENRE	pag 25
SEXE	pag 25
SYSTEME FONDE SUR LE GENRE (GENDER SYSTEM)	pag 25



PLAFOND DE VERRE (GLASS CEILING)	pag 25
EXPLOITATION SEXUELLE	pag 26
STATISTIQUES DE GENRE	pag 26
STEREOTYPE DE GENRE	pag 26
THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'EGALITE DE GENRE	pag 26
EGALITE DE GENRE (GENDER EQUALITY)	pag 27
EVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE	pag 27
VIOLENCE DE GENRE (GENDER-BASED VIOLENCE - GBV)	pag 27
VIOLENCE DOMESTIQUE/FAMILIALE	pag 28
VIOLENCE SEXUELLE	pag 28
VIOLENCE SEXUELLE LIEE AUX CONFLITS	pag 28
VIOLENCE DU PARTENAIRE INTIME OU AU COURS DE LA RELATION INTIME	pag 29
VISPO (EVALUATION DE L'IMPACT STRATEGIQUE DE L'EGALITE DES CHANCES)	pag 29
BIBLIOGRAPHIE/SITOGRAFIE:	pag 30

ABUS SEXUEL

Tout comportement ou menace consistant en une intrusion physique de nature sexuelle, perpétrée par la force ou de toute façon dans des conditions coercitives ou inégalitaires.

(Source : Circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13; Recommandation du CAD sur l'élimination de l'exploitation, des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel dans le contexte de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire : principaux piliers de la prévention et de la réponse du 12.07.2019; Code PSEAH AICS – art.2)

AGENCY (AGENTIVITE)

Le concept d'agency (agentivité) implique la capacité d'agir et d'intervenir sur la réalité et la société, la possibilité d'être des agents de changement et d'autodétermination, donc une acquisition de pouvoir, de capacité, et d'action des femmes et des filles qui part d'elles-mêmes et non pas quelque chose seulement stimulée de l'extérieur.

(Source : SCIC, Lignes directrices sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des filles et des fillettes (2020-2024) », 2021)

ANALYSE DE GENRE

Examen critique de la façon dont les différences dans les rôles de genre, les activités, les besoins, les opportunités et les droits influencent les femmes/filles/filleltes et hommes/garçons/garçonnetts, dans un domaine politique, une situation ou un contexte donné. L'analyse de genre examine les relations entre les femmes et les hommes et les contraintes auxquelles ils sont confrontés les uns par rapport aux autres pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes dans un domaine politique, une situation ou un contexte donné. L'analyse de genre peut être menée sur la base d'informations et de méthodes qualitatives et/ou sur la base d'informations statistiques quantitatives fournies par les statistiques ventilées par genre.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

APPROCHE BASEE SUR LES DROITS HUMAINS

L'approche fondée sur les droits humains implique une attention particulière et systématique aux droits humains pour tous les aspects liés au développement d'un programme. L'objectif de l'approche fondée sur les droits humains est de permettre aux personnes (titulaires de droits) de jouir de leurs droits et de forcer l'État (porteur d'obligations) à respecter ses obligations et devoirs en matière de droits humains.

Une approche se basant sur les droits humains sensible au genre permet de comprendre et d'analyser comment les questions concernant les droits humains affectent différemment les femmes et les hommes et comment les relations de pouvoir et la discrimination fondées sur le genre influent la jouissance effective des droits par tous les êtres humains.

(Source : ONU-Femmes - Glossaire de l'égalité des sexes)

APPROCHE AVEUGLE AU GENRE (GENDER BLIND)

L'incapacité de reconnaître que les rôles et les responsabilités des femmes/filles/filleltes et des hommes/garçons/garçonnetts leur sont attribués ou imposés dans les contextes sociaux, culturels, économiques et politiques spécifiques. Les projets, programmes, politiques et comportements aveugle au genre ne tiennent pas compte de ces différents rôles et des différents besoins. Ils maintiennent le statu quo et n'apportent pas d'aide

à la transformation de la structure inégale des relations de genre.

(Source : EIGE ; ONU-Femmes – Glossaire de l'égalité des sexes)

APPROCHE NEGATIVE AU GENRE (GENDER-NEGATIVE)

L'approche négative du genre est une approche qui renforce les inégalités de genre pour atteindre les résultats souhaités en matière de développement. Elle utilise des normes, des rôles et des stéréotypes de genre qui renforcent les inégalités de genre.

(Source : ONU-Femmes - Glossaire de l'égalité des sexes)

APPROCHE NEUTRE AU GENRE (GENDER-NEUTRAL)

L'approche neutre au genre ne considère pas l'égalité de genre comme pertinente pour atteindre les résultats du développement. Par conséquent, cette approche n'a pas d'impact (n'aggrave pas ou n'améliore pas) sur les normes, les rôles et les relations entre les genres.

(Source : ONU Femmes – Glossaire de l'égalité des sexes)

APPROCHE POSITIVE AU GENRE (GENDER-POSITIVE)

Le genre est un élément central pour obtenir des résultats en matière de développement. L'approche a comme élément clé le changement des normes de genre, des rôles et de l'accès aux ressources. L'approche positive au genre est souvent considérée synonyme d'approche réactive.

(Source : ONU Femmes – Glossaire de l'égalité des sexes)

APPROCHE REACTIVE AU GENRE (GENDER-RESPONSIVE)

Approche visant à accroître la responsabilisation et à accélérer la mise en œuvre des engagements pour l'égalité des genres avec une approche fondée sur les droits au niveau international, national et communautaire.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

APPROCHE SENSIBLE AU GENRE (GENDER-SENSITIVE)

L'approche sensible au genre vise à comprendre, à prendre en compte et à traiter les facteurs sociaux et culturels conduisant à l'exclusion basée sur le genre, la discrimination et les inégalités fondées dans les domaines les plus divers de la vie privée et publique.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

APPROCHE TRANSFORMATRICE (GENDER-TRANSFORMATIVE)

Une approche de genre est transformatrice lorsqu'elle vise à changer les relations de pouvoir de genre dans le

but de produire un changement positif des paradigmes sociaux et culturels qui produisent de la discrimination et des inégalités dans un contexte donné.

L'approche transformatrice considère que le genre est essentiel pour promouvoir l'égalité et atteindre des résultats positifs en matière de développement. Il vise à transformer les relations de genre inégales pour promouvoir le partage du pouvoir, le contrôle des ressources, la prise de décision et le soutien à l'autonomisation des femmes.

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE; ONU-Femmes - Glossaire de l'égalité des sexes)

AUDIT DE GENRE

L'évaluation de la mesure dans laquelle l'égalité de genre est effectivement institutionnalisée dans les politiques, les programmes, les structures organisationnelles (y compris dans les processus décisionnels connexes) et les budgets connexes.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

AUTONOMIE

Le concept d'autonomie fait référence à la capacité des personnes à prendre des décisions libres et éclairées concernant leur vie et d'être et d'agir conformément à leurs propres aspirations et désirs, dans un contexte historique donné qui le permette.

L'autonomie des femmes est souvent définie comme ayant trois dimensions : l'autonomie physique (la liberté de prendre les décisions concernant la sexualité, la reproduction et le droit de vivre une vie sans violence); autonomie économique (droit de travailler et de gagner son propre salaire, répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes); et l'autonomie dans la prise de décisions (participation des femmes à la vie politique et économique).

(Source: UNWOMEN - Gender Equality Glossary)

AVERSION (BACKLASH) ENVERS L'EGALITE DE GENRE

Un « backlash » (réaction négative) peut être défini comme une résistance au changement social progressif, une régression des droits acquis ou le maintien d'un statu quo non égalitaire. Le « backlash » (réaction négative) contre l'égalité de genre et les droits des femmes est un ensemble de comportements hostiles, agressifs et intimidants qui visent à discréditer, remettre en question et rejeter les acquis de l'égalité de genre. Il peut être exercé indépendamment de l'origine sociale ou de l'âge, il peut être de nature formelle ou informelle, et peut mettre en cause les stratégies passives ou actives pour contrer les progrès futurs en essayant de changer les lois ou les politiques ce qui limiterait les droits acquis par les citoyens. Le backlash peut être étayé par la diffusion d'informations et de croyances stéréotypées fausses et nuisibles.

(Source : GLOSSAIRE DU GAP III)

BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Par budgétisation sensible au genre ou gender budgeting, on fait référence au document budgétaire qui analyse et évalue dans une perspective de genre, les choix politiques et les engagements économico-financiers d'une administration.

La budgétisation sensible au genre a une relation étroite avec le bilan social, partageant avec lui la structure, l'objectif et les bénéficiaires: à l'instar du bilan social, la budgétisation sensible au genre vise également à élaborer une évaluation de la gestion des ressources ainsi que l'efficacité et l'efficacité des actions et

des dépenses réalisées. La budgétisation sensible au genre peut donc être considéré comme un document complémentaire au bilan social, qui en poursuivant sa mission spécifique (la promotion de l'égalité effective et réelle entre les femmes et les hommes) intègre le bilan avec l'analyse de la variable du genre.

Les expériences acquises au niveau international, dans le cadre des contextes sociaux, culturels et politiques, mettent en évidence parmi les objectifs fondamentaux du bilan sensible au genre ceux de:

- Accroître la prise de conscience de l'impact que les politiques publiques peuvent avoir sur les inégalités de genre;
- Assurer une plus grande efficacité des interventions, grâce à une définition claire des objectifs en matière de genres à prendre également en compte lors de l'identification des modalités de mise en œuvre;
- Promouvoir une plus grande transparence de l'administration publique, en activant des mécanismes visant à mettre en évidence les pratiques potentiellement discriminatoires.

(Source : Département de l'administration publique; Ministère de l'économie et des finances – Bureau général de la comptabilité de l'État; EIGE)

FAUTE DE LA VICTIME (VICTIM BLAMING)

La faute de la victime indique la tendance à culpabiliser, totalement ou partiellement, les victimes de violence, en tant que co-responsables du traitement qui leur a été infligé. La faute de la victime existe, dans une certaine mesure, pour toutes les formes de violence et se fonde sur la présupposition qu'en examinant le comportement de la victime et en évitant les mêmes risques et les comportements (p. ex., sortir tard seul, s'aventurer dans certaines zones, laisser la porte ouverte, s'habiller de manière « provocante »), la violence peut être évitée. Cependant, cet acte naturel d'autodéfense psychologique focalise l'attention sur la responsabilité de la victime, tout en négligeant de remettre pleinement en question la conduite de l'agresseur. En rejetant la culpabilité sur la victime dans le cadre des violences de genre, l'attention est concentrée sur la personne qui a subi la violence et son comportement, plutôt que sur les causes structurelles et les inégalités à l'origine des violences perpétrées contre elle.

(Source : ONU Femmes – Glossaire de l'égalité des sexes)

CONTINUUM DE L'EGALITE DES GENRES

Le continuum de l'égalité des genres est une façon de représenter l'égalité des genres sur une ligne de continuité, qui part de l'approche la plus négative à celle considérée comme la plus positive, jusqu'à l'approche transformatrice. Cet outil est utile pour réfléchir au changement transformateur et identifier le type d'impact que peut avoir une intervention de développement. Le continuum classe les objectifs en matière d'égalité des genres et leurs répercussions sur une échelle (des approches) :

- Approche « négative » ou « exploitative » du genre : elle cause des dommages, implique un risque.
- Approche « aveugle », « neutre » ou « accommodante » : ignore et contourne les inégalités existantes entre les genres, sans chercher à réduire les inégalités entre les genres ou à s'attaquer aux systèmes de genre qui contribuent aux différences et aux inégalités
- Approche « sensible » ou « consciente » : tient compte des inégalités entre les genres ;
- Approche « réactive » ou « positive » : renforce l'égalité des genres.
- Approche « transformatrice » : change les normes de genre et les relations de pouvoir

(Source : ONU Femmes - Glossaire de l'égalité des sexes ; Guide de l'OCDE « L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles en coopération pour le développement »)

DONNEES VENTILEES PAR GENRE

Les données ventilées par genre sont des informations numériques ou non numériques recueillies à partir de sources multiples et basées sur de multiples variables et mesures. Elles sont divisées en catégories spécifiques qui reflètent le genre individuel et les facteurs sociaux, les facteurs croisés et les dimensions propres au contexte (p. ex. sexe, âge, genre, origine ethnique, religion ou convictions, état matrimonial, situation socio-économique, situation géographique, niveau de gestion, accès au processus décisionnel ou aux services, etc.).

Les données ventilées par genre comprennent (mais ne doivent pas être confondues avec celles-ci) des données ventilées par sexe (voir Données ventilées par sexe).

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

DONNEES VENTILEES PAR SEXE

Les données ventilées par sexe sont des données collectées et cataloguées séparément pour les femmes et les hommes, qui permettent de mesurer les différences entre les femmes et les hommes par rapport aux différentes dimensions sociales et économique. Les données ventilées par sexe sont l'une des conditions requises pour obtenir des statistiques ventilées par genre.

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

DEFENSEURS DES DROITS DES FEMMES

Les femmes de tout âge qui s'engagent à promouvoir et à protéger tous les droits humains et les libertés fondamentales et toutes les personnes qui s'engagent à défendre les droits des femmes et l'égalité de genre, tant individuellement qu'en association avec d'autres.

(Source : EIGE)

DIFFERENTIEL / ECART DE REMUNERATION SELON LE GENRE (GENDER PAY GAP)

Le différentiel de rémunération entre les genres représente la différence entre la rémunération horaire brute moyenne des femmes et hommes. L'écart de rémunération est lié à divers facteurs culturels, juridiques, sociaux et économiques qui vont au-delà de la simple question de l'égalité de rémunération pour un travail identique.

(Source : EIGE; Istat)

LES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les droits inaliénables reconnus à toute personne du seul fait de son appartenance au genre humain. Le concept des droits humains reconnaît que tout être humain a le droit de jouir de ses droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion ou de croyance, d'opinion politique, d'origine nationale ou sociale de situation patrimoniale, de naissance ou autre.

Les droits humains sont fondés sur le respect de la dignité et de la valeur de toute personne, ils sont universels, inaliénables, indivisibles, interconnectés et interdépendants.

Les droits humains sont légalement garantis par les lois les concernant, qui protègent les individus et les groupes contre les actions des gouvernements et des États qui interfèrent avec les libertés fondamentales et la dignité humaine. Les droits humains sont exprimés dans des traités, dans le droit international et d'autres

sources de droit.

Tous les droits humains et les instruments qui les concernent s'appliquent de la même manière aux hommes et aux femmes. De plus, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a précisé et complété certains d'entre eux du point de vue des droits des femmes.

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary; OHCHR)

DISCRIMINATION, ACTION OU MESURE POSITIVE

La discrimination ou mesure positive est une action visant à faciliter l'accès des membres de certaines catégories de personnes (dans ce cas précis les femmes) aux droits qui leur sont garantis, dans la même mesure des membres d'autres catégories (dans ce cas précis, les hommes).

(Source : EIGE)

DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES/FILLES/FILLETES

Toute distinction, exclusion ou restriction faite sur la base du sexe et du genre ayant pour effet ou but de compromettre ou de d'annuler la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état civil, et sur un pied d'égalité entre les femmes et les hommes, des droits humains et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autre domaine.

La discrimination peut résulter tant de la législation (de jure) que des us et des coutumes (de facto). La Convention CEDAW reconnaît et traite les deux formes de discrimination, qu'elles soient contenues dans les lois, les politiques, les procédures ou les pratiques.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » CEDAW, Article 1, Nations Unies, 1979)

DISCRIMINATION INDIRECTE

Discrimination qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre désavantagerait particulièrement les personnes d'un sexe par rapport aux personnes de l'autre sexe, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique soit objectivement justifiée par un but légitime et que les moyens pour atteindre cet objectif soient appropriés et nécessaires.

(Source : EIGE)

DISCRIMINATION INTERSECTIONNELLE

Discrimination fondée sur différents motifs personnels ou caractéristiques/identités, qui opèrent et interagissent simultanément les uns avec les autres de telle sorte qu'ils soient inséparables.

(Fonte: EIGE)

DISCRIMINATION MULTIPLE

Toute combinaison de formes de discrimination à l'égard des personnes fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou d'autres

caractéristiques.

(Fonte: EIGE)

DISCRIMINATION DIRECTE

Discrimination par laquelle une personne est traitée moins favorablement - pour des raisons telles que le sexe, l'âge, la nationalité, la race, l'origine ethnique, la religion ou la croyance, la santé, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – comparativement à une autre personne dans une situation comparable

(Source: EIGE)

ECART ENTRE LES GENRES (GENDER GAP)

Ecart dans tous les secteurs entre les femmes et les hommes en termes de niveaux de participation, d'accès, de droits, de rémunération ou d'avantages.

(Fonte: EIGE)

DIVERSITE

Différences dans les valeurs, les attitudes, la perspective culturelle, les croyances, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, les compétences, les connaissances et les expériences de vie de chaque individu, dans n'importe quel groupe de personnes.

(Fonte: GLOSSARIO GAP III/EIGE)

DIVERSITE DE GENRE

La diversité de genre est un terme qui reconnaît que les préférences et l'expression de soi de nombreuses personnes ne s'inscrivent pas dans les normes de genre communément comprises.

(Source : UN WOMEN - Gender Equality Glossary)

DIVISION DU TRAVAIL (PAR SEXE)

La division du travail concerne la manière dont chaque société divise le travail entre les hommes et les femmes, en fonction des rôles de genre socialement établis ou de ce qui est considéré comme approprié et précieux pour chaque sexe.

(Source : UNWOMEN – Gender Equality Glossary)

FEMMES, PAIX ET SECURITE (FPS)

En 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait à l'unanimité la résolution 1325 sur « Femmes, Paix et Sécurité », la première résolution du Conseil visant à examiner explicitement l'impact des guerres et les conflits sur les femmes et la contribution des femmes elles-mêmes dans la résolution des conflits et pour la paix durable. Depuis 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté de nouvelles résolutions sur le

sujet des femmes, de la paix et de la sécurité, qui révèlent l'impact disproportionné des conflits armés sur les femmes et soulignent l'importance d'impliquer les femmes dans la résolution et la prévention des conflits, les négociations de paix, la construction de la paix, le maintien de la paix et la reconstruction après les conflits. En outre, la violence sexuelle est prise en compte comme tactique de guerre et menace à la paix et à la sécurité internationale.

(Source : CIDU, IV Piano d'azione Nazionale Donne, Pace e Sicurezza (plan d'action national Femmes, Paix et Sécurité)

ECONOMIE DES SOINS

Partie de l'activité humaine, à la fois matérielle et sociale, qui concerne le processus de prise en charge de la main-d'œuvre présente et future, et de la population humaine dans son ensemble, y compris l'approvisionnement domestique en nourriture, vêtements et logement. Le travail de soins se retrouve dans une variété de contextes, dans l'économie formelle et informelle. Dans certaines circonstances, celui-ci est fourni par les services de santé et les services sociaux, dont la plupart sont formels et publics. Ceci comprend les services publics de soins des enfants, l'éducation de la petite enfance l'assistance à long terme des personnes handicapées et des personnes âgées. Les services de santé, d'éducation et sociaux s'ajoutent à d'autres formes d'assistance rémunérées et non rémunérées. Sur la base de normes sociales de genre qui considèrent le travail d'assistance non rémunéré comme une prérogative des femmes, ces dernières consacrent de nombreuses heures par jour à des tâches domestiques et reproductives, en plus du travail rémunéré. A l'échelle mondiale, les femmes passent de deux à dix fois plus de temps que les hommes dans le domaine des soins non rémunérés (OCDE, 2014).

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

EDUCATION DE GENRE

Partie nécessaire des programmes à tous les niveaux du système éducatif, qui permettrait aux fillettes/filles et garçonnets/garçons, femmes et hommes de comprendre comment les constructions de la masculinité et de la féminité et les modèles d'attribution des rôles sociaux – qui façonnent nos sociétés – influencent leur vie, leurs relations, choix, cheminements de carrière, etc.

(Source : EIGE)

EDUCATION SEXUELLE

L'éducation sexuelle signifie connaître les aspects cognitifs, émotionnels, sociaux, interactifs et physiques de la sexualité. L'éducation sexuelle commence dès la petite enfance et progresse tout au long de l'adolescence et de l'âge adulte. Pour les enfants et les adolescents, elle vise à soutenir et à protéger le développement sexuel et leur permet de faire des choix qui améliorent leur qualité de vie et contribuent à une société juste.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

AUTONOMISATION DES FEMMES

Le processus par lequel les femmes acquièrent le pouvoir et le contrôle de leur propre vie et acquièrent la capacité de faire des choix stratégiques.

L'autonomisation des femmes comporte de nombreuses composantes. Celles-ci comprennent leur estime de soi, leurs droits de pouvoir faire des choix et d'être en mesure de prendre des décisions à cet égard, leur droit d'avoir accès à des opportunités, ainsi que l'accès et le contrôle des ressources. Cela comprend également le

droit des femmes d'avoir le pouvoir de gérer leur propre vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer, et leur capacité à mettre en question et à transformer les relations, les structures et les institutions qui renforcent et perpétuent la discrimination et l'inégalité entre les genres. La compréhension de l'autonomisation doit partir de l'expérience des femmes, plutôt que de se concentrer sur une série de résultats prévisibles. L'autonomisation des femmes se fait de différentes manières et à différents moments, par exemple par le renforcement de la confiance en soi, le soutien familial, l'action collective, l'éducation, etc. En même temps, une femme peut se sentir impuissante dans certaines circonstances, par exemple si elle est menacée de violence, de harcèlement, ou si on lui refuse l'accès à la prise de décision. L'intersection des différents niveaux d'inégalités revêt une importance fondamentale dans ce contexte (voir Intersectionnalité)

(Source: GLOSSARIO GAP III/EIGE)

HETERONORMATIVITE (OU HETERONORME)

L'hétéronormativité est une expression utilisée pour décrire ou identifier une norme sociale liée au comportement hétérosexuel standardisé pour lequel cette norme est considérée comme la seule forme de comportement socialement valide et quiconque ne suit pas cette norme sociale et culturelle est placé dans une position de désavantage par rapport au reste de la société. Ce concept est à la base d'arguments discriminatoires et de préjugés à l'égard des personnes LGBTQI+, principalement ceux liés à la formation de familles et à l'expression publique.

(Source : UNWOMEN – Gender Equality Glossary)

FEMINICIDE

Le féminicide est généralement interprété comme un meurtre intentionnel de femmes/filles/fillettes à cause de leur genre. Certaines définitions du féminicide comprennent tout meurtre de femmes ou de filles. Le féminicide est généralement perpétré par des hommes, mais parfois des femmes membres de la famille peuvent être impliquées. Le féminicide diffère du meurtre masculin de manière spécifique. Par exemple, la plupart des cas de féminicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires et impliquent des abus continus à la maison, des menaces ou des intimidations, la violence sexuelle ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou moins de ressources que leur partenaire. Par partenaire on se réfère à un conjoint ou un partenaire antérieur ou actuel, indépendamment du fait que l'auteur ait ou n'ait pas partagé la même résidence de la victime.

(Source : GAP III/EIGE; WHO)

FEMINILITE

Différentes conceptions de ce que signifie être une femme, y compris les modèles de comportement liés à la position qu'une femme assume dans un certain ensemble de rôles et de relations entre les sexes.

(Source : EIGE)

FEMINISATION DE LA PAUVRETE

La pauvreté affecte différemment les hommes et les femmes, de sorte que les femmes pauvres sont beaucoup plus nombreuses que les hommes pauvres, les femmes sont majoritairement dans des conditions de pauvreté absolue et la pauvreté des femmes est en augmentation, en grande partie en raison de l'augmentation du nombre de femmes chef de famille.

(Source : UNWOMEN – Gender Equality Glossary)

FEMINISME

Ligne politique et engagement à changer la condition des femmes et à promouvoir l'égalité des genres, se basant sur la thèse que les femmes sont discriminées et opprimées en raison de leur sexe.

(Source : EIGE)

GENDER ACTION PLAN (UE) - GAP III

Le Plan d'action sur l'égalité des genres (GAP) III 2021-2025 est le plan d'action visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par toutes les actions extérieures de l'Union européenne, adoptée avec les conclusions de la présidence du Conseil de l'UE en 2021. Le GAP III vise à accélérer les progrès en matière d'autonomisation des femmes et des filles et à préserver les progrès obtenus en matière d'égalité des genres au cours des années 25 depuis l'adoption de la Déclaration de Pékin.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

GENDER ACTION PLAN (UE) - GAP III

Le Plan d'action sur l'égalité des genres (GAP) III 2021-2025 est le plan d'action visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par toutes les actions extérieures de l'Union européenne, adoptée avec les conclusions de la présidence du Conseil de l'UE en 2021. Le GAP III vise à accélérer les progrès en matière d'autonomisation des femmes et des filles et à préserver les progrès obtenus en matière d'égalité des genres au cours des années 25 depuis l'adoption de la Déclaration de Pékin.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

GAP III – PROFIL DU GENRE DU PAYS (GENDER COUNTRY PROFILE)

Un « profil de genre du pays » (Gender Country Profile - GCP) est le résultat d'une analyse complète d'un pays au regard du genre. Il concerne les cadres politiques et législatifs, l'état de ratification et la mise en œuvre par le gouvernement des engagements internationaux, régionaux et nationaux, et d'autres mesures et actions en faveur de l'égalité, et données de genre (données et informations par genre et ventilées par sexe) sur la violence, l'instruction, la santé, l'emploi, la participation politique, les obstacles à l'égalité des genres et les questions spécifiques relatives aux normes sociales et aux attitudes discriminatoires, et les pratiques néfastes. Il analyse les différences entre les différents groupes de femmes et d'hommes, dans toute leur diversité, les rôles assignés aux genres, la position socio-économique, les besoins et les intérêts, la participation économique, l'accès et le contrôle des ressources, le pouvoir de décision, le statut juridique et les libertés individuelles, les droits de l'homme.

(fonte: GLOSSAIRE GAP III)

GAP III - ANALYSE DE GENRE SECTORIELLE (SECTOR GENDER ANALYSIS)

Une « analyse de genre de type sectorielle » (Sector gender analysis - SGA) est requise par GAP III pour tous les domaines/ secteurs prioritaires sélectionnés dans le cadre du cycle de programmation 2021-2027. Le SGA fournit les données et les informations nécessaires pour intégrer une perspective de genre dans les processus de programmation, dans les politiques, les stratégies, les dialogues et les actions. Le SGA analyse l'importance du secteur dans l'économie et le tissu social du pays ou de la région, le cadre institutionnel et juridique qui régit le secteur. Le SGA étudie les questions de genre au sein du secteur et en particulier l'application des politiques nationales d'égalité des genres et de lutte contre la discrimination et la capacité de répondre aux différents besoins et intérêts des femmes et des hommes d'âges différents, dans toute diversité, en tant que citoyens, clients, consommateurs, travailleurs et cadres, fournisseurs. Le SGA explore et documente les lacunes et les barrières de genre dans les politiques et les pratiques, et l'impact des normes sociales discriminatoires et des comportements en matière d'emploi, l'exclusion de la main-d'œuvre et du leadership dans le secteur. Il évalue qui peut bénéficier des services ou des fournitures et pourquoi. De plus, tout aussi important, il identifie quelles sont les possibilités qui existent dans le secteur pour promouvoir des résultats sensibles (gender-sensitive), réactifs (gender-responsive) et transformatifs (gender-transformative) en matière de genre et les bonnes pratiques et opportunités de coopération pour l'UE en vue de promouvoir l'égalité de genre en utilisant tous les instruments et les cadres d'investissement, ainsi que le dialogue politique.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

COORDONNATEURS EN MATIERE DE GENRE (GENDER FOCAL POINT)

Les coordonnateurs en matière de genre sont des ressources humaines dont le rôle principal est de promouvoir une plus grande attention et l'intégration de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes/filles/ fillettes en politique et dans la planification de leur organisation (nationale ou internationale) et dans le travail connexe des partenaires de développement. Les fonctions de base peuvent comprendre, par exemple, la promotion de l'intégration d'une perspective de genre; la fourniture d'informations sur les genres et un appui technique pour l'inclusion des questions de genre; le soutien au développement des capacités en matière d'égalité des genres au sein de l'organisation; la gestion de la connaissance.

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

GENRE (GENDER)

Par « genre » on fait référence aux rôles, aux comportements, aux activités, aux attributs sociaux et aux opportunités associés au fait d'être une femme et un homme et aux rapports entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons, ainsi qu'aux relations entre femmes et entre hommes, dans une société et à un moment historique spécifiques. Ces attributs, opportunités et relations sont socialement construits, ils sont appris à travers des processus de socialisation et institutionnalisation par les systèmes éducatifs, politiques et économiques, la législation, la culture et la tradition. Ils ne sont pas fixes. Ils sont spécifiques au contexte et au temps et modifiables. Le genre détermine ce qui est prévu, consenti et apprécié chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes dans la jouissance substantielle des droits, tels que la liberté d'agir et d'être reconnu comme des individus autonomes, dans les responsabilités assignées, dans les activités entreprises, dans l'accès et le contrôle des ressources et aux possibilités de prise de décisions. Le genre fait partie d'un contexte socioculturel plus ample. D'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle comprennent la classe, la race, la caste, l'appartenance ethnique, le niveau de revenu, l'âge, le handicap et le statut migratoire.

Tous les individus ne s'identifient pas à un concept binaire de sexe ou à des catégories de genre masculin et féminin (non binaire). Le genre et le sexe sont liés, mais différents de l'identité de genre. L'identité de genre fait référence à l'expérience de genre profondément ressentie, interne et individuelle d'une personne, qui peut correspondre, mais pas nécessairement, à la physiologie de la personne ou au sexe à la naissance.

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE; UNWOMEN – Gender Equality Glossary; WHO)

IDENTITE DE GENRE

L'identité de genre fait référence à l'expérience de genre profondément ressentie, interne et individuelle d'une personne, qui peut correspondre, mais pas nécessairement, à la physiologie de la personne ou au sexe à la naissance. L'identité de genre comprend à la fois le sens personnel du corps, qui peut impliquer, si librement choisie, une modification de l'apparence du corps ou de sa fonction par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres, et d'autres expressions de genre, comme l'habillement, la façon de s'exprimer et de se comporter. Cisgenre est le terme utilisé pour décrire une personne dont l'identité de genre correspond au sexe à la naissance.

Transgenre est le terme générique pour les personnes dont l'identité et/ou l'expression de genre est différente des attentes culturelles fondées sur le sexe à la naissance.

(Source: UN WOMEN – Gender Equality Glossary; UNAIDS Terminology Guidelines; HRC Glossary of Terms)

INDICATEURS DE GENRE

Instruments pour surveiller les différences de genre, les changements liés au genre au fil du temps et les progrès vers l'égalité des genres.

(Source : EIGE)

INTERSECTIONNALITE

L'intersectionnalité est une théorie qui suggère que les caractéristiques sociales qui identifient les personnes (telles que race, ethnie, foi, statut socio-économique, classe, caste, situation géographique, âge, capacité, orientation sexuelle, religion ou croyance, statut migratoire et sexe) fusionnent entre elles ou se croisent/se chevauchent, en conditionnant l'expérience vécue d'un individu et contribuent à des expériences discriminatoires uniques.

L'intersectionnalité part du principe que les gens vivent des identités multiples et stratifiées suscitées par les relations sociales, l'histoire et le fonctionnement des structures du pouvoir. L'analyse intersectionnelle vise à : identifier les identités multiples, en exposant différents types de discrimination et de désavantages intersectionnels et multiples, qui résultent de la combinaison de l'identité et de l'intersection du sexe et du genre avec d'autres motifs.

(Voir aussi : discrimination intersectionnelle, discrimination multiple.)

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE; OECD Guidance "Gender equality and the empowerment of women and girls in development co-operation")

TRAVAIL D'ASSISTANCE NON REMUNERE

L'expression travail d'assistance non rémunéré englobe toutes les activités quotidiennes qui soutiennent notre

la vie et notre santé, comme les tâches ménagères (préparation des aliments, nettoyage, lessive) et les soins aux personnes (en particulier les enfants, les personnes âgées, malades ou handicapées). Ces activités sont généralement effectuées gratuitement par les femmes à la maison.

La faible valeur sociale et économique attribuée au travail d'assistance contraste fortement avec sa réelle importance pour les familles et la société en général. Le travail d'assistance est dans la plupart des cas non rémunéré puisqu'il est considéré comme un « travail de femmes »; il n'est pas mesuré, car on ne lui attribue pas de valeur monétaire; il n'est pas pris en compte dans la définition des politiques publiques, puisqu'il n'est pas visible.

(Source: UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

TRAVAIL DECENT

Le travail décent est le travail productif des femmes et des hommes dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. En général, un travail est considéré comme décent lorsque:

- Il est rémunéré avec un revenu équitable;
- Il garantit une certaine forme d'emploi et des conditions de travail sûres;
- Il assure l'égalité des chances et de traitement pour tous;
- Il comprend la protection sociale des travailleurs et de leurs familles;
- Il offre des perspectives de développement personnel et favorise l'intégration sociale;
- Les travailleurs sont libres d'exprimer leurs préoccupations et de s'organiser

Le travail décent se reflète entre autres, dans l'objectif d'un développement durable (SDG) 8.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

TRAVAIL DOMESTIQUE

Travail d'entretien ménager non rémunéré effectué par des membres de la famille (synonyme de « travaux ménagers »).

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

LGBTIQ+

Cet acronyme comprend les personnes de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, trans, intersexuée et queer (LGBTIQ). Les personnes LGBTIQ sont des personnes: attirées par d'autres personnes de leur propre genre (lesbiennes, gays) ou n'importe quel autre sexe (bisexuel); dont l'identité et/ou l'expression de genre ne correspond pas au sexe à la naissance (trans, non binaire); qui sont nés avec des caractéristiques sexuelles qui ne correspondent pas à la définition typique homme ou femme (intersexué); et dont l'identité n'entre pas dans une classification binaire de la sexualité et/ou genre (queer).

Il faut savoir qu'il existe des variantes de ce terme, telles que LGB, LGBT, GLBT, LGBTI, LGBTQ +. Le dernier de ceux-ci comprend d'autres identités de genre. Il existe également des versions qui incluent des personnes asexuées (pour exemple, LGBTQA). En général, ces acronymes regroupent les personnes qui ont une identité de genre ou une sexualité non normative.

Ces définitions doivent donc être considérées comme « ouvertes », en ce sens qu'elles n'ont pas pour but de qualifier les individus dans des catégories rigides, mais représentent plutôt une pluralité de diversité en évolution temporelle continue et/ou variable en fonction de la culture.

(Source : GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

LEADERSHIP ATTENTIF AU GENRE (GENDER-RESPONSIVE LEADERSHIP)

Le leader soucieux de l'égalité des genres : (i) donne l'exemple tant sur le lieu de travail que dans la mise en œuvre de son mandat ; (ii) intègre transversalement l'égalité de genre dans toutes les politiques et actions (mainstreaming); (iii) motive et donne au personnel les moyens de parvenir à l'égalité des genres; (iv) consulte et implique stratégiquement des conseillers et des coordonnateurs pour l'égalité de genre et d'autres experts en matière d'égalité de genre et (v) demande au personnel de rendre compte de la mise en œuvre des engagements en matière d'égalité de genre.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

PARITE HOMMES-FEMMES (GENDER MAINSTREAMING)

La parité hommes-femmes (gender mainstreaming) garantit que les politiques et les programmes maximisent le potentiel de chacun en valorisant les différences : femmes et hommes, filles / fillettes et garçons / garçonnet, dans toute leur diversité. L'objectif est de redistribuer le pouvoir, l'influence et les ressources d'une manière équitable et égale dans le cadre du genre, en luttant contre les inégalités, en promouvant l'équité et en créant des opportunités.

Il s'agit d'une approche qui garantit que les différences de condition, de situation, d'intérêt stratégique et de besoins font partie intégrante de la planification, de l'identification, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toutes les politiques et de tous les programmes dans tous les domaines d'action, économique et social. La parité de genre facilite la transformation des relations, des institutions et des systèmes afin que l'inégalité et la discrimination de genre ne soient pas renforcées ou perpétuées.

L'objectif ultime est de parvenir à l'égalité des sexes.

La parité de genre est une stratégie complémentaire et ne remplace pas les politiques et les programmes ciblés sur le genre et centrés sur les femmes, la législation sur l'égalité de genre, les mécanismes institutionnels pour l'égalité de genre et les interventions spécifiques visant à combler l'écart entre les genres. La parité de genre peut révéler la nécessité d'opérer des changements dans les objectifs, les stratégies et les actions pour s'assurer que tant les femmes que les hommes, dans toute leur diversité, puissent participer de la même manière à des processus de développement en y participant et en les influençant. Cela demande des changements dans la culture et les méthodes de travail des institutions pour créer des environnements propices à la promotion de l'égalité de genre.

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

MASCULINITE

Le terme masculinité fait référence à la construction et à la définition sociale, culturelle, historique et politique de la virilité et aux caractéristiques associées à l'homme et à son comportement dans un contexte donné. Il existe de nombreuses constructions sociales qui définissent ce qu'un homme devrait être; ces constructions peuvent changer au fil du temps et d'un endroit à l'autre. La masculinité ne concerne pas seulement les hommes, mais les femmes aussi se conforment et reproduisent les pratiques de la masculinité.

Une perspective de genre permet de mettre en évidence les pressions exercées sur les hommes et les garçons pour qu'ils se conforment aux rôles spécifiques qui leur sont attribués.

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

MARIAGE PRECOCE OU FORCE

Le mariage précoce est une union légale ou coutumière entre deux personnes dans laquelle au moins une des parties est âgée de moins de 18 ans.

Le mariage précoce est interprété par les comités de la CEDAW (Committee on the Elimination of Discrimination

against Women - Comité pour l'élimination de la discrimination contre les femmes) et la Convention relative aux droits de l'enfant (Committee on the Rights of the Child - Comité pour les droits de l'enfant) en tant que forme de mariage forcé, vu que le garçon ou la fille - compte tenu de leur âge - n'ont pas intrinsèquement la capacité de donner leur consentement libre et informé lors de leur mariage.

Le mariage forcé est une forme de violence à l'égard des femmes qui implique de graves violations des droits fondamentaux, et en particulier des droits des femmes et des filles/filleltes à l'intégrité physique et à la santé physique et mentale, à la santé sexuelle et reproductive, à l'éducation, la vie privée, la liberté et l'autonomie. Les hommes et les garçons victimes de mariages forcés sont confrontés à de nombreuses violations similaires de leurs droits. La culture, les coutumes, la religion ou la croyance, la tradition ou le prétendu « honneur » ne peuvent pas non plus justifier de telles violations. La principale caractéristique du mariage forcé est l'absence de consentement d'au moins une des deux parties. Un mariage dans lequel (au moins) l'une des parties n'est pas libre de mettre fin au mariage ou de quitter le conjoint est également un mariage forcé.

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE)

HARCELEMENT SEXUEL

Comportements ou pratiques répétés, non désirés et inacceptables de nature sexuelle, y compris les invitations, les questions, les demandes de faveurs sexuelles, les comportements verbaux ou physiques, ou les gestes qui peuvent raisonnablement être perçus comme offensant ou humiliant.

(Source : A/RES/73/148; DAC Recommendation on Ending Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment in Development Co-operation and Humanitarian Assistance: Key Pillars of Prevention and Response; Codice PSEAH AICS – art.2)

MUTILATIONS GENITALES DES FEMMES (MGF, FEMALE GENITAL MUTILATION/ CUTTING - FGM/C)

Les mutilations génitales féminines (MGF) comprennent toutes les pratiques impliquant un retrait partiel ou de la totalité des organes génitaux féminins externes ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Ils sont principalement classés en 4 types:

TYPE 1

Il s'agit de l'ablation partielle ou totale du gland clitoridien (la partie externe et visible du clitoris) et/ou le prépuce clitoridien (le repli de peau qui entoure le gland clitoridien).

TYPE 2

Il s'agit de l'ablation partielle ou totale du gland clitoridien et des petites lèvres (les replis internes de la vulve) avec ou sans l'ablation des grandes lèvres (les replis de peau extérieurs de la vulve)

TYPE 3

Connu sous le nom d'infibulation, c'est la restriction de l'ouverture vaginale par le biais de la création

d'une sorte de « scellé » de couverture. Celui-ci se forme en coupant et en repositionnant les petites lèvres ou les grandes lèvres, parfois au moyen de suture avec ou sans ablation du prépuce clitoridien et du gland.

TYPE 4

Cela comprend toutes les autres procédures préjudiciables aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales comme par exemple la piqure, le piercing, l'incision, le raclage, et la cautérisation de la zone génitale.

La mutilation génitale féminine est internationalement reconnue comme une violation des droits humains des filles et des femmes. Elle reflète une profonde inégalité entre les femmes et les hommes et constitue une forme extrême de discrimination à l'égard des femmes. Elle est presque toujours pratiquée sur des mineurs et est une violation des droits des filles. La pratique viole également le droit de la personne à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, le droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants et droit à la vie lorsque la procédure se termine par la mort.

La Convention d'Istanbul (art. 38) dispose que les actes intentionnels suivants sont punissables en tant que crimes :

- a) excision, infibulation ou toute autre mutilation de la totalité ou d'une partie des grandes lèvres vaginale, des petites lèvres ou l'ablation du clitoris;
- b) contraindre une femme à subir tout acte visé au point a) ou fournir les moyens à cette fin;
- c) inciter, contraindre ou fournir à une fille les moyens de subir tout acte visé au point a).

(Source : EIGE; Convention sur la prévention et la lutte contre la violence envers les femmes et la violence domestique, Istanbul – 2011; WHO (2008). Eliminating Female Genital Mutilation: An Interagency Statement – UNAIDS, UNDP, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCHR, UNHCR, UNICEF, UNIFEM, WHO)

NORMES DE GENRE

Les normes de genre représentent des idéaux sur la façon dont les hommes et les femmes devraient être et agir. Ce sont les standards et les attentes auxquelles l'identité de genre se conforme généralement, à l'intérieur d'une fourchette qui définit une société, une culture et une communauté spécifiques à un moment donné. Intériorisées dès l'enfance, les normes de genre peuvent créer des stéréotypes de genre.

(Source : UNICEF)

ORIENTATION SEXUELLE

L'orientation sexuelle est la capacité de chaque personne à ressentir une profonde attraction émotive, affective et sexuelle, ainsi que d'avoir des relations intimes et sexuelles avec des personnes de son propre sexe / genre, d'un sexe / genre différent ou avec plus d'un sexe/genre. Fondamentalement, il existe trois orientations sexuelles prédominantes: vers le même sexe/genre (homosexualité), vers le sexe/genre opposé (hétérosexualité) ou envers les deux sexes/genres (bisexualité).

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

PARITE DE GENRE (GENDER PARITY)

La parité de genre est un autre terme utilisé pour désigner la représentation égale des femmes et des

hommes dans un domaine donné, par exemple, l'égalité de genre le leadership organisationnel ou dans l'enseignement supérieur. Travailler pour l'obtention de la parité de genre est fondamental pour atteindre l'égalité de genre et une des stratégies jumelle à la parité femmes - hommes.

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

EGALITE DES CHANCES

L'absence d'obstacles à la participation économique, politique et sociale selon le sexe. De tels obstacles sont souvent indirects, difficiles à discerner et causés par des phénomènes structurels et des représentations sociales qui se sont révélés particulièrement résistants au changement. L'égalité des chances, dans le cadre d'une série d'objectifs visant à l'égalité de genre, reposent sur la logique selon laquelle toute une série de stratégies, d'actions et de mesures sont nécessaires pour corriger les inégalités enracinées et persistantes.

(Source : EIGE)

PARITE DE TRAITEMENT FEMMES HOMMES

Elle consiste à assurer l'absence de discrimination, directe ou indirecte, fondée sur le sexe et le genre, y compris le traitement moins favorable des femmes en raison de la grossesse et de la maternité.

(Fuente: GLOSARIO GAP III)

PARTECIPATION EQUILIBREE DES GENRES (GENDER-BALANCED)

La répartition du pouvoir et des postes de décision (représentation des deux sexes à 40-60%) entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie constituant une condition importante pour l'égalité entre les hommes et les femmes (recommandation 96/694/CE du Conseil du 02/12/96, JO L 319).

(Source : EIGE)

PERSPECTIVE DE GENRE (GENDER PERSPECTIVE)

Une perspective qui tient compte des différences de genre lors de l'analyse de tout phénomène, politique ou processus social.

La perspective de genre se concentre en particulier sur les différences de statut et de pouvoir fondées sur le genre. Elle tient en outre compte des modalités dont cette discrimination influence les besoins immédiats et des intérêts à long terme des femmes et des hommes.

Dans le contexte politique, adopter une perspective de genre signifie suivre une stratégie qui inclut les préoccupations et les expériences des femmes, tout comme celles des hommes, dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux, de telle sorte que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale de l'action et que les inégalités ne soient pas perpétuées.

(Source: EIGE)

PATRIARCAT

Le terme patriarcat fait référence à une forme traditionnelle d'organisation de la société qui est souvent à la base de l'inégalité de genre. Selon ce type de système social, on accorde plus d'importance aux hommes, ou à ce qui est considéré comme masculin, qu'aux femmes ou ce qui est considéré comme féminin. Traditionnellement les sociétés ont été organisées de telle sorte que la propriété, la résidence et la descendance, ainsi que les prises de décision concernant la plupart des domaines de la vie ont été l'apanage des hommes.

Ces croyances continuent d'être à la base de nombreux types de discrimination fondée sur le genre.

(source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

QUOTA

Action positive visant à accélérer la réalisation de la participation et de la représentation équilibrée des genres, en définissant une proportion (pourcentage) ou un nombre de places réservées aux femmes et/ou hommes selon certaines règles et critères. Cette mesure vise à corriger un déséquilibre antérieur, généralement en ce qui concerne les postes de décision ou l'accès à la formation ou à l'emploi.

(Source: EIGE)

CRIMES D'HONNEUR (HONOR CRIMES)

Actes de violence qui touchent de manière disproportionnée, mais non exclusive, les femmes, les filles et les fillettes, parce que les membres de la famille considèrent que certains comportements (suspectés, perçus ou réels) apportent le déshonneur à la famille ou à la communauté.

(Source: EIGE)

RELATIONS DE GENRE

Les relations de genre sont le sous-ensemble spécifique des relations sociales qui unissent les hommes et les femmes en tant que groupes sociaux au sein d'une communauté donnée et qui comprennent aussi la manière avec laquelle le pouvoir, l'accès et le contrôle des ressources est réparti entre les genres. Les relations entre les genres se recoupent avec toutes les autres variables qui influent sur les relations sociales — âge, origine ethnique, race, religion ou croyance — pour déterminer la position et l'identité des personnes d'un groupe social. Puisque les relations de genre sont une construction sociale, elles peuvent se transformer au fil du temps pour devenir plus équitables.

(source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

ROLES DE GENRE

Les rôles de genre font référence aux normes sociales et comportementales qui sont largement considérés comme socialement appropriés pour les individus d'un sexe spécifique au sein d'une culture spécifique. Ceux-ci déterminent souvent les responsabilités et tâches traditionnelles assignées aux hommes, aux femmes, aux garçons/garçonnettes et aux filles/fillettes. Les rôles spécifiques de genre sont souvent conditionnés par la structure familiale, l'accès aux ressources, les impacts spécifiques de l'économie mondiale, la survenue de conflits ou de catastrophes et d'autres facteurs pertinents localement, telles que les conditions écologiques. Ainsi, comme le genre lui-même, les rôles de genre

peuvent évoluer au fil du temps, notamment par le biais de l'autonomisation des femmes et la transformation de la masculinité.

(Source : UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

SANTE ET DROITS CONCERNANT LA SEXUALITE ET LA REPRODUCTION

La santé et les droits concernant la sexualité et la reproduction englobent les multiples aspects physiques, psychologiques, mentaux et sociaux liés à la sphère de la sexualité et de la reproduction, y compris les facteurs intersectionnels individuels et socioculturels. Les droits sexuels et reproductifs constituent un droit humain fondamental qui devrait être abordé et suivi d'une réponse concrète globale avec des ressources suffisantes pour veiller à ce que personne ne soit laissé-pour-compte.

(Source : GLOSSAIRE GAP III)

SEGREGATION DE GENRE (HORIZONTALE ET VERTICALE)

Le terme indique une concentration différente de femmes ou d'hommes dans des types ou niveaux déterminés d'activité professionnelle, de la vie publique ou politique, du travail domestique et des soins non rémunérés, et dans les choix éducatifs des enfants. En raison de la ségrégation professionnelle sur le marché du travail, les femmes se retrouvent souvent reléguées à devoir choisir dans un éventail plus restreint de professions que les hommes (ségrégation horizontale) et à des niveaux de responsabilité inférieur (ségrégation verticale).

(Source : EIGE)

SEXE

Les caractéristiques biologiques qui distinguent les êtres humains en mâles ou femelles.

(Source : EIGE)

SYSTEME FONDE SUR LE GENRE (GENDER SYSTEM)

Un système de structures économiques, sociales et politiques qui soutient et perpétue les attributs et les rôles de genre distincts pour les hommes et les femmes.

(Source : EIGE)

PLAFOND DE VERRE (GLASS CEILING)

Métaphore souvent utilisée pour décrire les barrières invisibles (« cristal/verre ») à travers lesquelles les femmes peuvent voir des postes d'élite, par exemple dans le gouvernement ou le secteur privé, mais elles ne peuvent pas les atteindre. (gênées par le « plafond » invisible). Ces obstacles empêchent un grand nombre de femmes et de minorités ethniques d'obtenir et de s'assurer des emplois supérieurs, plus prestigieux et mieux rémunérés.

(Source : EIGE; UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

EXPLOITATION SEXUELLE

Cela inclut tout comportement, même seulement la tentative, d'abuser de positions de vulnérabilité, de déséquilibre en termes de pouvoir ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris les comportements visant à tirer un profit momentané, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'autrui.

(Source : UN Secretary-General Bulletin ST/SGB/2003/13; DAC Recommendation on Ending Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment in Development Co-operation and Humanitarian Assistance: Key Pillars of Prevention and Response; Codice PSEAH AICS – art. 2)

STATISTIQUES DE GENRE

Les statistiques ventilées par sexe reflètent de manière adéquate les différences et les inégalités dans la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie. Les statistiques ventilées par genre sont définies par la somme des caractéristiques suivantes :

- Les données sont collectées et présentées ventilées par sexe en tant que classification primaire et générale;
- Les données reflètent les questions de genre;
- Les données sont fondées sur des concepts et des définitions qui reflètent de manière adéquate la diversité des femmes et les hommes et capturent tous les aspects de leur vie;
- Les méthodes de collecte des données tiennent compte des stéréotypes et des facteurs sociaux et culturels qui peuvent induire des préjugés sexistes.

Les statistiques ventilées par genre permettent de suivre les progrès vers l'égalité de genre et les SDGs en utilisant des indicateurs de genre qui fournissent des chiffres réels et des données de référence pour les comparaisons futures et aident à guider l'élaboration de programmes et de politiques.

(Source : GAPIII/EIGE)

STEREOTYPE DE GENRE

Idées préconçues selon lesquelles les femmes et les hommes se voient attribuer arbitrairement des caractéristiques et des rôles déterminés et limités par leur genre. Les stéréotypes de genre peuvent limiter le développement des talents et des capacités naturelles des filles/filleuses et des garçons/garçonnettes, des femmes et des hommes, ainsi que leurs expériences éducatives et professionnelles et les opportunités de vie en général. Les stéréotypes sur les femmes découlent et sont la cause d'attitudes, de valeurs, de normes et de préjugés profondément enracinés à l'égard des femmes. Ils sont utilisés pour justifier et maintenir les relations historiques de pouvoir des hommes sur les femmes, tout comme les attitudes sexistes qui freinent le progrès des femmes.

(Source : EIGE)

THEORIE DU CHANGEMENT POUR L'EGALITE DE GENRE

Les théories du changement sont devenues des outils importants pour cartographier et tester les hypothèses sur la façon dont se produit le changement de la parité de genre et pour établir des liens meilleurs et plus stratégiques entre les résultats attendus et les activités soutenues. Une approche de la théorie du changement implique de poser un certain nombre de questions, notamment: à titre d'exemple :

- Que voulons-nous changer?
- Ce que nous savons sur la façon dont le changement se produit par rapport au changement que nous voulons voir:
- des preuves viennent-elles appuyer cette affirmation ou y a-t-il des hypothèses à vérifier?
- Comment ce changement peut-il être pris en charge?
- Comment saurons-nous que le changement s'est produit?

(Source : OECD Guidance "Gender equality and the empowerment of women and girls in development co-operation")

EGALITE DE GENRE (GENDER EQUALITY)

Se réfère à l'égalité des droits, des responsabilités et des opportunités des femmes et des hommes et des filles/filleltes et garçons/garçonnetts. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront les mêmes, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés de sexe masculin ou féminin. L'égalité de genre implique que les intérêts, les besoins et les priorités tant des femmes et que des hommes soient pris en compte, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité de genre n'est pas une question liée aux femmes, mais devrait concerner et impliquer pleinement les hommes et les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits humains et une condition préalable et un indicateur de développement durable axé sur les personnes.

(Source : EIGE; UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

EVALUATION DE L'IMPACT DE GENRE

Outil politique pour l'analyse d'une proposition de politique spécifique, visant à identifier et à évaluer son impact différent ou ses effets différents sur les femmes et les hommes, afin de remédier à ces déséquilibres avant l'approbation de la proposition en question.

(Source : EIGE)

VIOLENCE DE GENRE (GENDER-BASED VIOLENCE – GBV)

Violence dirigée contre une personne en raison du sexe, de l'identité de genre ou de l'expression de genre de cette personne, ou qui affecte de manière disproportionnée les personnes d'un genre particulier.

La violence dirigée contre une personne en raison de son genre, de son identité de genre ou de l'expression de genre de cette personne ou affectant de manière disproportionnée les personnes d'un genre particulier, est considérée comme violence de genre. Elle peut causer un préjudice physique, sexuel, émotionnel ou psychologique ou une perte économique à la victime. La violence de genre est considérée comme une forme de discrimination et de violation des libertés fondamentales de la victime et comprend la violence dans les relations proches, la violence sexuelle (y compris le viol, les agressions sexuelles et le harcèlement), la traite des êtres humains, l'esclavage et d'autres formes de pratiques néfastes, telles que les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les soi-disant « crimes d'honneur ». Les femmes victimes de violence fondée sur le genre et leurs enfants ont souvent besoin d'un soutien et d'une protection spéciale en raison du risque élevé de victimisation secondaires et répétées, d'intimidation et de représailles liées à cette violence.

La violence de genre est en outre également définie comme la violence commise dans une relation

étroite, par un conjoint actuel ou précédent, ou par un partenaire ou un autre membre de la famille de la victime, indépendamment du fait que l'auteur de la violence partage ou ait partagé le même foyer avec la victime. Ces violences pourraient inclure : la violence physique, sexuelle, verbale, psychologique ou économique et pourrait entraîner des dommages physiques, mentaux ou émotionnels ou économiques. La violence dans les relations étroites est un problème social grave et souvent caché qui pourrait causer un traumatisme psychologique et physique avec des conséquences graves, étant donné que le délinquant est une personne en qui la victime devrait pouvoir avoir confiance. Les victimes de violence dans les relations étroites peuvent donc avoir besoin de mesures de protection spéciales. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par ce type de violence et la situation peut s'aggraver si la femme est dépendante économiquement, socialement ou en ce qui concerne son droit au logement. En outre, le terme peut être utilisé pour décrire la violence commise contre les lesbiennes, les gays, les bisexuels, transgenre et intersexuation (LGBTI).

(Source: GLOSSAIRE GAP III/EIGE; Inter-Agency Standing Committee, Guidelines for Integrating Gender-Based Violence in Humanitarian Action, 2015)

VIOLENCE DOMESTIQUE/FAMILIALE

Tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui se produisent au sein de la famille ou du foyer, indépendamment des liens familiaux biologiques ou légaux, ou entre époux ou partenaires précédents, ou actuel, indépendamment du fait que l'agresseur partage ou ait partagé la même résidence que la victime.

(Source: EIGE, UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

VIOLENCE SEXUELLE

Tout acte sexuel accompli sur la victime sans son consentement. Les actes de violence sexuelle portent atteinte au droit à la liberté sexuelle, à l'autonomie, au contrôle, à l'intégrité et à la sécurité, ainsi qu'au droit de ressentir du plaisir et d'avoir une vie sexuelle saine, sûre et satisfaisante. En outre, ces droits sont intimement liés aux droits reproductifs, tels que la liberté et l'autonomie de décider quand avoir des enfants, combien d'enfants avoir et quel contraceptif utiliser. Cela comprend toute forme de violence résultant de l'utilisation ou de la menace de contrainte physique ou émotionnelle, y compris le viol, les mauvais traitements au niveau conjugal, extraconjugal, le harcèlement sexuel, l'inceste et la pédophilie.

(Source: EIGE, UN WOMEN – Gender Equality Glossary)

VIOLENCE SEXUELLE LIEE AUX CONFLITS

Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, avortement forcé, stérilisation forcée, mariage forcée, traite des personnes si commis dans des situations de conflit à des fins de violence/d'exploitation sexuelle et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable perpétrée contre des femmes, des hommes, des filles/filleltes ou des garçons/ garçonnetts qui soit directement ou indirectement liés à un conflit.

(Source : EIGE)

VIOLENCE DU PARTENAIRE INTIME OU AU COURS DE LA RELATION INTIME

Violence physique, sexuelle, psychologique ou économique entre conjoints actuels ou ex-conjoints, ainsi qu'entre partenaires actuels ou anciens. C'est une forme de violence qui touche les femmes de manière disproportionnée et qui est donc clairement de genre.

(Source : EIGE)

VISPO (EVALUATION DE L'IMPACT STRATEGIQUE DE L'EGALITE DES CHANCES)

Le modèle VISPO – Strategic Impact Assessment of Equal Opportunities – a été développé par le ministère de l'égalité des chances de la présidence du Conseil des ministres, sur la base des orientations européennes, pour aider les évaluation des programmes opérationnels régionaux et provinciaux. Plus précisément, les objectifs de VISPO sont les suivants :

- Effectuer une analyse de contexte et une évaluation de scénarios visant une lecture efficace de son propre territoire dans une perspective sexospécifique;
- Identifier et définir des critères d'égalité des chances pour la sélection des projets, valables pour les différents types d'actions à financer, qui permettent d'attribuer la préférence et d'identifier les plus représentatives;
- Identifier les indicateurs de réalisation et de résultat qui permettent une évaluation continue axée sur l'égalité des chances.

(Source : EIGE)

BIBLIOGRAFIA/SITOGRAFIA:

AICS, 2020, Codice PSEAH (Protection from Sexual Exploitation, Abuse and Harassment):

https://aics.portaleamministrazionetrasparente.it/index.php?id_sezione=766

CICS, Ligne directrice sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes, filles et fillettes (2020- 2024)", 2021

https://www.aics.gov.it/wp-content/uploads/2021/10/LLGG_GENDER_XWEB.pdf

CIDU, 2020, IV Plan d'action national femmes, paix et sécurité

https://cidu.esteri.it/comitatodirittiumani/resource/doc/2020/12/piano_1325_2020-2024.pdf

Département de la fonction publique:

Audit de genre:

<http://qualitapa.gov.it/sitoarcheologico/customer-satisfaction/ascolto-e-partecipazione-dellutenza/rendicontazione-sociale/bilancio-di-genere/index.html#:~:text=Con%20il%20termine%20bilancio%20di,-finanziari%20di%20un'amministrazione>

European Institute for Gender Equality (EIGE):

<https://eige.europa.eu/thesaurus/overview>

<https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/resources/italy/vispo-valutazione-di-impatto-strategico-pari-opportunita>

EU, 2020, Guidance notes for the EU Gender Action Plan III: Glossary,

HRC, Glossary of Terms

<https://www.hrc.org/resources/glossary-of-terms>

Interagency Gender Working Group (IGWG) - USAID,

Gender Integration Continuum:

https://www.igwg.org/wp-content/uploads/2017/05/FG_GendrIntegrContinuum.pdf

Institut National de Statistique (ISTAT):

<https://www.istat.it/it/dati-analisi-e-prodotti/statistiche-a-z:-parole-chiave>

Ministère de l'économie et des finances - Comptabilité générale de l'état::

https://www.rgs.mef.gov.it/VERSIONE-I/attivita_istituzionali/formazione_e_gestione_del_bilancio/rendiconto/bilancio_di_genere/

Nations Unies, 1979, Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes"

CEDAW":

https://cidu.esteri.it/resource/2016/09/48434_f_CEDAWmaterialetraduzione2011.pdf

Nations Unies, 2003, UN Secretary-General Bulletin ST/SGB/2003/13 "Special measures for protection from sexual exploitation and sexual abuse":

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N03/550/40/PDF/N0355040.pdf?OpenElement>

Nations Unies, 2011, UNAIDS Terminology Guidelines

https://unaidstest.unaids.org/sites/default/files/unaidstest/contentassets/documents/unaidspublication/2011/JC2118_terminology-guidelines_en.pdf

Nations Unies, 2019, UN General Assembly Resolution 'Intensification of efforts to prevent and eliminate all forms of violence against women and girls: sexual harassment', - A/RES/73/148:

<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N18/445/52/PDF/N1844552.pdf?OpenElement>

Nations Unies, UN Women - Gender Equality Glossary:

<https://trainingcentre.unwomen.org/mod/glossary/view.php?id=36&mode=search&hook=negative&fullsearch=1%20>

Nations Unies, UNICEF – Glossary of Terms and Concepts:

<https://www.unicef.org/rosa/media/1761/file/Gender%20glossary%20of%20terms%20and%20concepts%20.pdf>

OCSE-DAC, 2019, DAC Recommendation on Ending Sexual Exploitation, Abuse, and Harassment in Development Co-operation and Humanitarian Assistance:

<https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-5020>

OCSEDAC Segretariato, 2022, OECD Guidance “Gender equality and the empowerment of women and girls in development co-operation”

<https://www.oecd.org/dac/gender-equality-and-the-empowerment-of-women-and-girls-0bddfa8f-en.htm>

World Health Organization (WHO), (2012), Femicide Understanding and addressing violence against women:

https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/77421/WHO_RHR_12.38_eng.pdf?sequence=1

World Health Organization (WHO), Female Genital Mutilation,

<https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation#:~:text=Female%20genital%20mutilation%20%28FGM%29%20comprises%20all%20procedures%20that,practice%20is%20mostly%20carried%20out%20by%20traditional%20practitioners.?msclkid=32a2627daa9011ecbef794c7c9cde126>

World Health Organization (WHO), Gender and Health:

<https://www.who.int/news-room/questions-and-answers/item/gender-and-health?msclkid=e8b5f0baaa9211ecb3301bac876ce15b>

World Health Organization (WHO), (2008). Eliminating Female Genital Mutilation: An Interagency Statement - UNAIDS, UNDP, UNECA, UNESCO, UNFPA, UNHCHR, UNHCR, UNICEF, UNIFEM, WHO

<https://www.who.int/publications/i/item/9789241596442?msclkid=c48feef7d11e11ecb8b3688f7203cdded>

EN COUVERTURE



EL SALVADOR

Activité de la coopération italienne au Salvador
Photo de *Luigi Carta*



MOZAMBIQUE

Activité de la coopération italienne au Mozambique
Photo d' *Ilaria Quintas*



SENEGAL

Activité de la coopération italienne au Sénégal
Photo de *Audy Valera*



AFGHANISTAN

Activité de la coopération italienne en Afghanistan
Photo *UNFPA*



SUDAN

Activité de la coopération italienne au Soudan
Photo de *Francesca Nardi*



www.aics.gov.it

SUIVEZ-NOUS

 [agenziaitalianacooperazione](https://www.facebook.com/agenziaitalianacooperazione)

 [@aics_it](https://twitter.com/aics_it)

 [@aics_cooperazione_it](https://www.instagram.com/aics_cooperazione_it)